

Mini parcours d'escalade pour écoles, associations et aires de jeux municipales

Solution pédagogique, sécurisée et accessible



Pourquoi ce projet ?

Dans le cadre du **développement moteur des enfants**, nous accompagnons les collectivités pour développer une **activité ludique, sportive et financièrement très accessible**, permettant aux enfants de 3 à 11 ans de pratiquer l'escalade **sans besoin de corde, à faible hauteur et en autonomie**, en valorisant une infrastructure adaptée déjà présente.

Ces parcours sont conçus pour :

- stimuler l'**activité physique**, notamment pendant les récréations ou les temps périscolaires
- développer la **motricité, l'équilibre et la coordination**
- proposer une **activité inclusive et mixte**, accessible à différents âges
- **valoriser et embellir des espaces muraux souvent inutilisés** dans les cours ou aires de jeux

Quelques mètres de mur suffisent pour des parcours attractifs avec un excellent rapport coût / usage.

Ces parcours peuvent être installés parmi vos équipements municipaux :

- **écoles élémentaires**
- accueils périscolaires et centres de loisirs
- **aires de jeux municipales**
- équipements de quartier ou espaces publics

Il est également possible de mettre en place un **projet mutualisé** entre plusieurs structures afin d'optimiser l'usage de l'installation et de **faciliter les demandes de financement**.

Exemple : **École + accueil périscolaire + association locale**

Principe des parcours d'escalade

Les installations proposées sont des **parcours d'escalade en traversée horizontale** :

- déplacement latéral le long du mur, de droite à gauche et de gauche à droite
- pratique à **faible hauteur et sans besoin de corde**
- utilisation libre sans système d'assurage

La conception est volontairement **simple, robuste et adaptée aux enfants**.

Caractéristiques principales :

- parcours progressifs par niveau
- faible hauteur de chute

Certaines écoles choisissent également d'intégrer un **projet artistique**, en réalisant une fresque autour du parcours afin d'impliquer les élèves dans l'appropriation de l'espace.

Le rendu **embellit la cour de récréation de l'école en créant un environnement stimulant et apaisant** : couleurs douces, activité artistique et ludique réalisée par les enfants.



Sécurité et règles d'usage

Afin de garantir une utilisation sécurisée, deux principes simples sont appliqués :

a) Zone de sécurité

- prévoir une zone libre de **1,5 à 2 mètres autour des parcours**
- marquage au sol possible (ligne rouge)

b) Gestion des utilisateurs

- maximum **2 enfants sur le mur en même temps**

Réglementation en vigueur

Les installations sont conçues dans le respect de la **norme NF EN 12572-1**, avec une hauteur permettant une pratique **sans assurage**, les pieds restant à moins de 0,6 mètre du sol.

L'installation **n'est PAS considérée comme une structure à risque !** Elle est assimilée à un **jeu de motricité ou d'équilibre**.

Conséquences :

- pas de sol amortissant spécifique imposé
- installation simple et adaptée aux écoles

Bien entendu, il est possible d'intégrer un sol amortissant : dalles, copeaux, sol coulé...

Entretien et suivi

Comme tout équipement public, une installation d'escalade nécessite un **suivi annuel qui peut s'effectuer en même temps que les autres équipements** (cour de récréation, aires de jeux).

Les collectivités peuvent également faire valider l'installation par un bureau de contrôle :

- APAVE
- SOCOTEC
- organisme équivalent

Certaines académies peuvent également demander l'avis de l'**IEN EPS** (inspecteur éducation physique et sportive).

Exemple de réalisation

Le projet est déjà en place depuis 2024 à l'école primaire publique Jacques Prévert à Saint-Colomban.

Depuis son installation :

- plus de **500 jours d'utilisation et toujours 0 incident signalé**
- activité utilisée librement pendant les récréations
- autonomie totale des élèves

La directrice partage d'ailleurs son retour dans cette courte vidéo.

<https://www.maverick-escalade.fr/ecoles>

" Les enfants sont en toute autonomie sur le jeu, aucun accident " Laurence, directrice de l'école Saint-Colomban.



Budget & accessibilité

Le Projet est adaptable à différents budgets !

Il est même **(bien) moins cher qu'une autre structure de jeu classique...**

Autre bonne nouvelle :

Vous n'avez **NULLEMENT BESOIN** de payer l'étude de sol ou d'aménagement : 500 € à 2 000 € d'économie...

Enfin, ce projet peut-être évolutif (commencer petit).

Pour quelques centaines d'euros, vous avez déjà **plusieurs mètres de mur habillés de prises pour des parcours attractifs.**

C'est un excellent rapport coût / usage.

Financements possibles

Plusieurs dispositifs peuvent soutenir ce type de projet :

- aides des collectivités territoriales
- subventions sport / jeunesse
- aides **CAF** pour les espaces de jeux
- projets éducatifs territoriaux

Ces démarches sont à **anticiper en amont du projet.**

Notre accompagnement

Nous accompagnons les collectivités à chaque étape :

1. étude de faisabilité
2. conception du parcours
3. choix des matériaux
4. accompagnement à distance pour l'installation
5. conseils d'usage et de sécurité

Chaque projet est **adapté à l'espace disponible et au public concerné.**

Contact

Pour toute étude ou présentation du projet auprès de votre collectivité, je serai ravi de répondre à vos questions par téléphone au moment qui vous convient.

Maverick :  06 20 44 17 74

prises@maverick-escalade.fr